

## MONNIEZ IMMOBILIER - AGENCES A SAINT-OMER et HAZEBROUCK

AUDOMAROIS IMMOBILIER – SARL au capital de 7 500€

RCS : DUNKERQUE 449 776 384

Siège social : 21 rue J Dehaene – 59190 HAZEBROUCK

Carte professionnelle CPI 5908 2018 000 030 680 délivrée par CCI Grand LILLE – RCP AXA France IARD 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE Cedex – Sans maniement de fonds

Médiateur de la consommation : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc Mesemena, 44500 LA BAULE Mail

: [contact@medimmoconso.fr](mailto:contact@medimmoconso.fr) Site internet : <http://medimmoconso.fr>

## Ventes

### 1/ Honoraires TTC de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC (1)
Jusqu'à 60.000€	4.600 € (2)
De 60.001 à 80.000 €	5.950 € (2)
De 80.001 à 100.000 €	7.6 %
De 100.001 à 115.000 €	6.8 %
De 115.001 à 130.000 €	6.0 %
De 130.001 à 150.000 €	5.3 %
De 150.001 à 400.000 €	5,0 %
De 400.001 à 600.000€	4.5 %
De 600.001 à 1.000.000€	4.0 %
A partir de 1.000.001€	3.5 %

(1) dont TVA à 20 %

(2) montant forfaitaire

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

### 2/ Honoraires TTC de rédaction d'actes : 380 € TTC à la charge de l'acquéreur.

### 3/ Honoraires TTC d'estimation (en l'absence d'un mandat de vente confié à l'agence et hors opérations commerciales particulières)

	< 4 pièces	4 à 5 pièces	6 à 7 pièces	+ de 7 pièces
Appartement ou maison	220 €	290 €	360 €	450 €

Autres biens ou estimations groupées de plusieurs biens : Sur devis

### 4/ Honoraires de transaction sur fonds de commerce, droits au bail, immeubles professionnels :

Prix de vente	Honoraires TTC (1)
Jusqu'à 45.000€	6.000 € (2)
De 45.001€ à 65.000 €	7.500 € (2)

A partir de 65.001€	11,96 %
---------------------	---------

## Locations

---

### **1/ baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989**

\* Honoraires d'entremise et de négociation : 60 € TTC à la charge du bailleur.

#### **Si Superficies < ou = 45 m<sup>2</sup>**

\* Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 8 € / m<sup>2</sup> TTC à la charge du bailleur et 8 € / m<sup>2</sup> à la charge du locataire.

\* Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 3 € / m<sup>2</sup> TTC à la charge du bailleur et 3 € / m<sup>2</sup> à la charge du locataire.

#### **Si superficies > ou = 46 m<sup>2</sup>**

\* Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 5,85% TTC du montant du loyer annuel charges incluses à la charge du bailleur et 5,85% à la charge du locataire.

\* Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989) : 2,52% TTC du montant du loyer annuel charges incluses à la charge du bailleur et 2,52% TTC à la charge du locataire

### **2/ Honoraires de location pour les locaux professionnels (Art 57A de la loi 1986) et commerciaux (article L145-1) :**

\* Honoraires H.T de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail : 2 Mois de loyers mensuels HT (hors TVA sur loyers & provisions pour charges) + TVA en sus à la charge du preneur

\* Frais d'enregistrement du bail : 120 € HT + TVA en sus à la charge du preneur

\* Frais d'état des lieux réalisé par huissier : Frais d'huissier à partager 50/50 entre le preneur et le bailleur

## Gestion locative

---

Honoraires de gestion : 5 % HT soit 6 % TTC à la charge du bailleur.

Autres services optionnels en gestion locative :

- 2,50 % TTC des loyers (charges comprises) représentant l'Assurance Loyers Impayés